

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

**DEPARTEMENT: HAUTE-GARONNE** 

Arrondissement: Muret

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU PRESIDENT N° 2022 02

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de travaux de voirie liés aux intempéries de janvier 2022.

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE\_008\_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Un épisode d'intempéries les 10 et 11 janvier 2022, a entrainé certains dégâts sur les chaussées communales.

Le montant des travaux de réparation a été estimé à 115 336.65  $\in$  HT, réparti comme suit :

Communes		Montant HT
CARBONNE	CR41 Chemin du vieux Port	3 503,03 €
	CR43 Chemin des Soupirs Revêtu	12 482,06 €
	CR43 Chemin des Soupirs Non Revêtu	3 090,00 €
	CR 26 Chemin du Port	914,64 €
	CR 36 Chemin des Graviers	8 670,54 €
GENSAC	CR 9 du Moulin	1459,93€
LACAUGNE	CR8 Impasse du Pély	1 074,57 €
LONGAGES	VC6 de Lagasse, VC7 du Bois de la Pierre, VC8 de la Gavègue	70 141,50 €
MARQUEFAVE	Chemin de la Grave	2 558,00 €
MAUZAC	Rue du Colonel Carrière, Chemin du Compas, Chemin des Douzes	11 442,38 €
	TOTAL HT	115 336,65 €

Monsieur le Président propose donc de soumettre au Conseil Départemental, une demande de subvention exceptionnelle au titre des intempéries.

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 08/04/2022 031-200066819-AU 002 2022-AU

## **DECIDE**

## Article 1: Demande de subvention au Conseil Départemental

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux maximum applicable en la matière.

## **Article 2: Ampliation**

De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre. Pour copie conforme.

A Carbonne, le 31 mars 2022

Le Président,

**Denis TURREL** 

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7.»